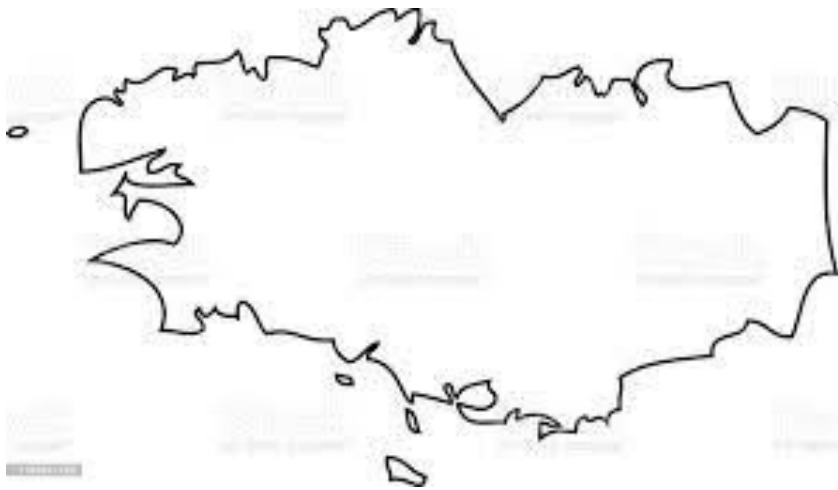


Quiz war Breizh :

Goulenn 1 :

Pet departamant 'zo e Breizh ha roit an anvoù



-2

-4

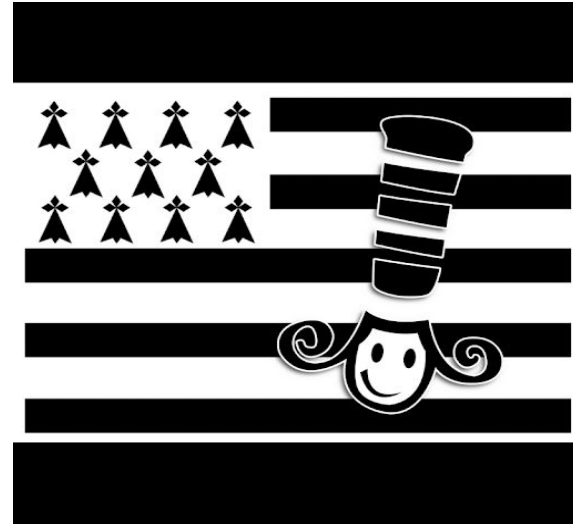
-6

-5

Abaoe peur Breizh 'zo e bro C'hall ?

Abaoe :

- 1608
- 2023
- Ar grennamzer
- 1532



Penaos e oa savet an tiez e Breizh ?

Lavarit danvezhioù...



Peseurt skeudenn a zo e Breizh ?

- Skeudenn 1 pe 2



• 1



2

Roit anvoù inizi hag a zo tro dro Breizh ?

- Lavarit ar muiañ a inizi posubl evit kaout kalzh a boentoù



/3,5

Roit klichedoù Breizh

- Roit ar pezh a ouesoc'h...



Hag eñ emañ ar Brezhoneg e danger ?

- Ya pe get ??



Paul Milin
Époux de Michèle
Conseiller régional de Bretagne
paul.milin@assemblee-regionale.fr

09.04.11

Un jour historique pour nos langues régionales

La proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion que je défendais, a été adoptée définitivement à une très large majorité ce jeudi 8 avril à l'Assemblée nationale dans le cadre de la journée parlementaire réservée à nos groupes Libertés et Territoires.

Il s'agit de la première loi consacrée aux langues régionales définitivement adoptée sous la V^e République. Cette victoire historique est due à la mobilisation sans précédent des associations, des élus et enseignants et des milliers de bénévoles dans tous nos territoires qui ont à cœur de préserver une richesse qui appartient à l'ensemble de l'humanité. La détermination des députés sur l'ensemble des bancs, et notamment de la majorité, à adopter certaines très précieuses de loi telle qu'une loi d'État est le symbole de la large prise de conscience sur la nécessité de sauver nos langues régionales et danger d'extinction.

Cette loi a pour but de renforcer la protection, l'accessibilité et la visibilité des langues régionales dans trois domaines :

Dans la patrimonialité tout d'abord, en reconnaissant l'appartenance des langues régionales au patrimoine immatériel de la France pour mieux percevoir les enjeux.

Dans la vie publique ensuite, en servant particulièrement l'affichage de institutions en langue régionale sur les inscriptions et les signalétiques publiques, ainsi que l'utilisation des signes distinctifs des langues régionales dans les actes d'état civil. On se rappelle tous de l'histoire de ce bébé breton prénommé Féliki, qui a dû aller jusqu'à la Cour de cassation pour avoir le droit de garder son titre sur la lettre F.

Enfin, dans l'enseignement, où nous avons rejoint nos collègues des autres régions importantes et notamment pour la reconnaissance de l'enseignement par immersion en langue régionale à l'école publique, ainsi que pour rendre effectif le versement du forfait scolaire pour les écoles associatives telles que Diwan. De même, cette loi permet l'attribution des possibilités d'effets d'enseignement des langues régionales à l'école publique, pour ce le plus grand nombre d'institutions puissent proposer cet enseignement.

Le 8 avril est un jour historique pour les défenseurs des langues régionales et le répète un soir dans la réunion avec la République et sa diversité linguistique.

Paul Milin

Petra eo ur fest-noz ?



Petra'zo e-barzh ar c'houign-amann ? (dre vras)



— 1 kouign amann +



Pour la pâte à pain en machine (750 g):



15 cl
Eau



3 g
Levures de
boulanger



225 g
Farine



4.5 g
Sel

